



## COMITE REGIONAL BIODIVERSITE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

### Rédacteurs :

Frédérique GERBEAUD-MAULIN/DREAL PACA/SBEP/USPI

[frederique.maulin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:frederique.maulin@developpement-durable.gouv.fr)

Céline HAYOT/ Région Provence Cote d'Azur

[chayot@regionpaca.fr](mailto:chayot@regionpaca.fr)

**6 novembre 2015**

### Ordre du jour :

**1/ Information sur les conventions de partenariat entre les Parcs nationaux, l'Etat et la Région**

**2/ La Charte Agir pour la biodiversité en PACA et les signataires**

**3/ Le Comité Régional Biodiversité**

- **Organisation territoriale de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)**
- **Bilan des actions reçues dans le cadre de la Charte « Agir pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur » de la SGB**
- **Bilan des actions dans le cadre de la mise en œuvre du SRCE**

Anne France DIDIER, directrice de la DREAL PACA ouvre la séance en rappelant les 3 sujets à l'ordre du jour de ce dernier comité de l'année 2015 :

- Les conventions de partenariats avec les Parcs nationaux,
- Signature de la Charte « Agir pour la biodiversité »,
- Pour le CRB :
  - Vers une territorialisation de la future Agence française de la biodiversité,
  - Information sur les actions reçues dans le cadre de la Charte « Agir pour la biodiversité »,
  - Information sur le suivi de la réalisation du SRCE.

**1/ Présentation des conventions de partenariats entre les Parcs nationaux, l'Etat et la Région** par Annick DELHAYE, Conseillère régionale et Benjamin DURAND, Directeur adjoint du Parc national des Calanques

Aujourd'hui, les conventions « cadre » doivent être déclinées en conventions d'application (plan d'actions et financement).

*Les présentations sont disponibles sur le site internet de la DREAL PACA rubrique « biodiversité/Comité régional Biodiversité »*

## 2/ Charte « Agir pour la biodiversité » par Annabelle JAEGER, Conseillère régionale

Lors des Assises régionales de la biodiversité qui ont eu lieu en novembre 2014, 16 partenaires ont signé la charte d'engagement. Aujourd'hui, 20 nouveaux partenaires viennent signer la Charte et s'engagent en faveur de la biodiversité.

## 3/ Le Comité Régional Biodiversité

Marie BOUCHEZ, conseillère régionale, dans ses propos introductifs, rappelle les grandes étapes depuis la mise en place du CRB le 21 février 2012, avec notamment l'adoption de la Stratégie globale pour la Biodiversité et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique en 2014 et la création du site Internet de l'Observatoire Régional de la Biodiversité. Elle rappelle aussi les freins rencontrés lors de la finalisation du SRCE.

Des leviers existent pour accompagner leur mise en œuvre : les fonds européens, le nouveau CPER...

## Organisation territoriale de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) par Annabelle JAEGER, Conseillère régionale

Les missions de l'AFB seront :

1. le développement des connaissances
1. l'appui technique et administratif
2. le soutien financier
3. la formation et la communication
4. la gestion d'aires protégées
5. l'appui à l'exercice des missions de police administrative et de police judiciaire relatives à l'eau, aux milieux aquatiques et à la biodiversité.

Dans le rapport de préfiguration du 25 juin 2015, il est proposé que sa déclinaison territoriale en région s'appuie sur deux piliers :

- **Un pilier en « propre »** pour les missions techniques pour le compte de l'Etat : police, collecte de données, expertise technique, etc...
  - des directions régionales et services départementaux, et pour la mer des services au niveau des façades maritimes,
  - constitué en partenariat avec l'ONCFS (mutualisation).
- **Un pilier « partenarial »** pour l'appui à la mise en œuvre des politiques biodiversité, eau et milieu marin.

**La 2<sup>ème</sup> étape du travail de préfiguration porte sur ce pilier « partenarial ».**

M. Boutron, Président du CBNA, interroge sur les liens avec les scientifiques et chercheurs.

Mme Didier répond que le sujet est à creuser. La difficulté, si les statuts d'EPCE (Etablissement Public de Coopération Environnementale) sont

*Les présentations sont disponibles sur le site internet de la DREAL PACA rubrique « biodiversité/Comité régional Biodiversité »*

retenus, est qu'il ne pourra pas y avoir une multitude de membres. Il faudra avoir des représentants de chacune des sphères.

Mme Jaeger complète en se posant la question de qui voudra participer, et qui voudra en être membre. Un lien évident sera à créer entre le CRB et la future Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB).

La proposition au niveau national porte sur un renforcement du CNB afin d'avoir la possibilité de valider la SNB par exemple.

Il pourrait être fait de même en région : donner plus de force au CRB pour valider les projets en faveur de la biodiversité.

Mme Delhaye prend l'exemple du GIPREB qui fonctionne bien, avec des associations présentes dans le comité consultatif.

M. Delannoy, Humanité et Biodiversité, salue les engagements régionaux, mais rappelle que les politiques en faveur de la biodiversité marchent bien dès lors qu'elles perdurent dans le temps. Il faut donc éviter les risques de blocage chroniques.

M. Comte, président de la FDSEA 04, évoque le problème de l'eau après avoir rappelé que grâce à l'agriculture, il existe une biodiversité. La cartographie des cours d'eau est en cours de réalisation, avec une reconnaissance des filioles en cours d'eau, y compris les cours d'eau secs. Si on doit classer tous les cours d'eau, il risque d'y avoir un « clash ».

M. Bonnet, Parc national des Ecrins, demande quelles démarches sont menées pour la cohérence entre les différentes ARB, car par exemple le territoire des Ecrins est à cheval entre deux régions, sur une entité de l'arc alpin. Quels outils, quelles instances ? pour pouvoir avoir un regard sur les unités biologiques et administratives.

Mme Didier répond que les ARB doivent être en lien. Pour cela, il va falloir mutualiser avec une logique de massif tout comme une logique de façade méditerranéenne.

M. Lafon précise que le Préfet de région est également le Préfet de façade maritime, et qu'un programme de mesure a été développé. Il faudra trouver les outils communs de travail.

M. Giorgis, Volubilis, relève un risque de doublon de compétences entre l'AFB, les ARB, les DREAL...

Mme Didier répond qu'un travail interne est mené sur ce risque de doublons au sein du ministère. Les agents de l'Etat sont des gens de terrain. Localement, il n'est pas envisageable qu'il n'y est plus cette intervention et cette expertise.

M. Desriaux, GIR MARALPIN, Que devient SILENE, qui est un outil remarquable ?

Mme Didier : l'outil est une déclinaison régionale du SINP, il continuera d'exister.

Mme Peguin URCPIE : Beaucoup de connaissances sont portées par les citoyens, via des plateformes. Est-il prévu d'intégrer ces outils à la démarche, n'y a-t-il pas un risque de les oublier ?

Mme Jaeger : à ce jour, ils ne le sont pas l'être car rien n'est encore décidé. Aujourd'hui, il s'agit d'être innovant et de faire des propositions car il y a une écoute auprès des territoires. Nous sommes donc en attente de vos propositions.

Mme Lochon, CBNMed, souhaite souligner les spécificités biogéographiques de nos régions PACA et Languedoc-Roussillon. Il faudra que les 2 ARB travaillent ensemble.

M. Scheyer, Parc national du Mercantour questionne sur l'articulation AFB / ARB. Qui porte qui ou quoi ?

Mme Didier répond que la « police » ne pourra pas être portée par l'ARB. Pour les autres sujets, il y aura une répartition spécifique à chaque région.

Mme Jaeger précise qu'en théorie, une ARB peut reprendre l'ensemble des missions de l'AFB.

M. Tatoni, IMBE, informe que la note préalablement envoyée aux membres du CRB répond à beaucoup de questions posées aujourd'hui. Il faut saluer et remarquer le travail déjà accompli, saluer la ténacité de l'équipe régionale pour créer cette ARB, pensée comme un centre de ressources régional.

M. Kabouche, LPO, rappelle que ce projet est né suite à une forte demande des ONG dans les réflexions du Grenelle. Il insiste sur tous les travaux réalisés en région depuis la Loi de 1976, la mise en place du réseau Natura 2000 ou encore l'adoption du SRCE. Il ne faudrait pas que la création d'une ARB consomme trop d'énergie. Il s'interroge sur la place du CRB par rapport à l'ARB ?

Mme Jaeger souhaite que le CRB devienne plus opérationnel, qu'il passe en mode « proposition », notamment sur les modalités d'accompagnement pour la mise en œuvre du SRCE. Il faut donc que le CRB évolue.

M. Maury, CEN PACA, souligne que le plus important est de réfléchir au contenu de l'ARB, à ses futures missions. La réflexion sur la structure juridique viendra plus tard. Pour mémoire, les GIP peuvent accueillir des associations. La note de travail est intéressante, même s'il faut encore la travailler, et le CEN est disponible pour contribuer aux groupes de travail qui seront créés. Par exemple, dans l'axe 1, il faut continuer ce qui fonctionne déjà bien. Dans le chapitre 3, l'accompagnement auprès des collectivités territoriales n'a jamais été proposé aux partenaires associatifs alors qu'ils peuvent être de bons relais. Il s'agira de les associer dès l'amont des projets. L'agence pourrait être aussi un partenaire qui faciliterait l'accès aux différents financements en faveur de la biodiversité.

M. Leny, PNR Préalpes d'Azur, revient sur la question des moyens qui seront alloués à l'ARB. Un intérêt majeur serait de dégager des moyens supplémentaires pour l'accompagnement. Le CRB pourrait travailler sur la recherche de financements croisés.

M. Molinari, GIR MARALPIN, souhaite savoir quel est le montant de l'enveloppe financière. Beaucoup de personnes sont en mesure d'œuvrer, de

participer, mais il faut leur en donner les moyens. Il regrette également de ne pas avoir un interlocuteur unique.

Mme Jaeger répond que le manque de moyens nous oblige à réfléchir à comment mieux travailler ensemble.

Mme Delhaye complète avec le fait que la Région PACA a mobilisé des moyens et rappelle que les Départements ont parfois plus de crédits que la Région.

M. Neyer, DREAL PACA, rappelle les lois de décentralisation. Il faut essayer de ne pas faire de doublons, de mettre plus en commun, d'apporter de la lisibilité. La SGB et le SRCE sont des exemples avec un même langage, un même objectif.

Mme Didier ajoute qu'un nouveau modèle est à construire autour de l'éco-citoyenneté. Mme Jager rappelle que l'engagement des entreprises est également très important.

**Bilan des actions reçues dans le cadre de la Charte « Agir pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur la SGB**, par Céline Hayot, chef de projet biodiversité, Région PACA

**Bilan des actions dans le cadre de la mise en œuvre du SRCE**, par Frédérique Gerbeaud-Maulin, chef de projet planification, DREAL PACA

### **Discussion dans la salle**

M. Cosson, GCP, questionne pour savoir s'il est prévu une fusion des politiques menées par l'Etat et la Région au travers de l'ARB.

Mme Renard, Groupe La Poste, évoque le fait que « l'opportunité biodiversité » n'est pas encore intégrée dans les entreprises, alors que la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ou l'énergie et le climat le sont.

La possibilité de regrouper des entreprises intéressées permettra de démultiplier plus vite un partenariat entre acteurs économiques et gestionnaires des espaces naturels et de s'enrichir mutuellement.

Mme Jaeger rappelle la démarche "**Mécénaturel**", portée par le réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels et qui vise à rapprocher le monde de la protection de la nature, qui contribue activement aux grands enjeux de préservation de l'environnement, et le monde de l'entreprise, désireux de renforcer ses engagements environnementaux et sociétaux.

M. Delannoy, Inspire, constate que c'est assez modeste, car nous n'en sommes qu'au commencement. La biodiversité peut devenir un *esperando*.

M. Moreux, CFE-CGC, informe que la « biodiversité » prend de l'ampleur dans les entreprises car elle participe à la publicité. Il faut la voir comme une opportunité pour créer des emplois. Certaines entreprises (ex Sanofi)

*Les présentations sont disponibles sur le site internet de la DREAL PACA rubrique « biodiversité/Comité régional Biodiversité »*

investissent le champ de la biodiversité. Il appartient aux salariés d'agir également à leur niveau.

M. Neyer, DREAL PACA, rappelle que dans le club Mécénat, les acteurs apprennent à se connaître. Depuis 3 ans, s'effectue également un rapprochement entre la DREAL et la DIRECCTE sur les économies vertes. Enfin, on dénote une demande forte sur le territoire en matière de génie écologique mais il n'existe pas assez de solution.

Mme El Merini, Ea Ecoentreprises, insiste sur le fait que la structuration de cette filière de génie écologique est très importante. Beaucoup de TPE ou PME ne savent même pas qu'elles font déjà du génie écologique. Une première structuration s'est opérée dans le cadre du projet GECMED, contribution à la structuration du génie écologique côtier.

#### **En conclusion**

Mme Jaeger nous souhaite une bonne continuation. Nous avons la chance d'être dans une région en marche et dynamique.

M. Neyer remercie les conseillères régionales, Mme Delhaye, Mme Bouchez et Mme Jaeger pour la qualité des travaux qui ont été menés ensemble.

**La période pressentie pour le prochain CRB est le premier trimestre 2016.**

***LES DEBATS ETANT CLOS, LES CO-PRESIDENTS REMERCIENT LES MEMBRES ET AUDITEURS DE CE COMITE AVANT DE LEVER LA SEANCE.***